



Liste de distribution

- USPF: CP, CQFP, CREP et PLB
- Conférence sur la formation en économie familiale rurale
- BeraterForum Schweiz
- Pierre-André Odiet, OrTra AgriAliForm
- Martin Schmutz, Agriprof
- Yvonne Ritter, représentante de la CQFP dans le comité technique gestion EPS

Brougg et Lausanne, décembre 2015

Formation de la paysanne

Newsletter 2015

Madame, Monsieur,

Vous recevez la nouvelle édition de la newsletter „Formation de la paysanne“. Nous vous remercions de la transmettre à vos enseignants ou aux membres de vos organisations.

Informations générales de la CQFP

Règlement d'examen brevet

La formation de la paysanne est désormais entièrement rattachée à l'OrTra AgriAliForm. Un nouveau règlement d'examen professionnel a été signé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Des directives et annexes sont en cours d'actualisation et seront publiées dès le début 2016 sur les sites Internet www.agri-job.ch, www.paysannes.ch et www.agora-romandie.ch.

Vue d'ensemble des documents de référence :

- Règlement concernant l'examen professionnel de paysanne / responsable de ménage agricole
- Directives
- Annexe 1 : Directives pour l'examen final
- Annexe 2 : Directives pour les prestataires de modules
- Annexe 3 : Liste des modules et des modules à option (disposition transitoire)

Ces documents entrent en vigueur rétroactivement au 1^{er} septembre 2015, début de la session d'examens 2015-16. Toutefois, ils ne comportent pas de changements significatifs pour les candidates, les principales modifications touchent l'organisation, qui reprend dans les grandes lignes celle de l'OrTra AgriAliForm :

- La formation de la paysanne est gérée par la commission AQ déjà en charge de la formation supérieure dans le champ professionnel de l'agriculture : 2 sièges sont attribués aux paysannes (outre Jeanette Zürcher-Egloff, Magali Briod a été nommée)

- Les directions d'examens alémaniques sont regroupées ; En Suisse romande, la CREP demeure, mais elle change de nom pour devenir la direction romande des examens de paysanne
- Un comité technique des paysannes sera créé prochainement. Composé de représentantes des directions d'examens, du corps enseignant et d'expertes, il sera chargé de l'actualisation des modules, de la rédaction de situations d'examens etc. Selon les besoins, il fera appel à des personnes externes
- Les exigences modulaires totales ne changent pas, mais la révision des modules induit quelques nouveautés :
 - o Les modules de base sont supprimés : le module Alimentation et restauration (cuisine-alimentation) est intégré dans le module du brevet Hygiène alimentaire-cuisine, qui est renommé en BP05 Alimentation et préparation des repas ; les modules Entretien du linge et Techniques de nettoyage (service de maison) sont combinés en un nouveau module de brevet BP01 Entretien du linge et de l'habitat
 - o Ainsi, le nombre de modules requis passe de 10 à 11 (9 modules obligatoires et 2 modules à option) ; des équivalences seront accordées aux candidates qui ont commencé la formation sous l'ancien règlement.
 - o Les modules de formation de la paysanne sont intégrés dans la liste des modules de l'OrTra AgriAliForm. Ainsi, les candidates auront une vue d'ensemble de tous les modules à disposition sur un seul document. A titre transitoire, l'annexe 3 aux directives renseigne sur les équivalences entre l'ancien et le nouveau règlement.
- Reconnaissance d'acquis : Ces dernières années, les demandes de prise en compte d'autres formations, notamment des formations supérieures, ont donné lieu à de nombreuses discussions et clarifications. Nous constatons que si ces personnes ont certes une bonne formation, celle-ci n'inclut pas les contenus spécifiques à notre profession. Aussi, la CQFP a décidé de prendre en compte à l'avenir uniquement les acquis du champ professionnel de l'agriculture. Cette disposition entre en vigueur avec le nouveau règlement. Les candidates qui estiment avoir acquis les compétences d'un module peuvent se présenter à l'examen de ce module, sans suivre les cours.

Journée thématique de la Conférence sur la formation en économie familiale rurale

La Conférence organise une journée thématique **le 25 avril 2016** à Sursee. Destinée aux enseignant-e-s et aux expert-e-s, la journée 2016 fera la part belle à la mise en œuvre du nouveau règlement d'examen et des nouveaux modules. Les inscriptions se font par le biais des écoles. D'autres informations suivront.

Révision des modules

Les modules BP01 Entretien du linge et de l'habitat, BP05 Alimentation et préparation des repas, BP08 Comptabilité agricole et BP09 Economie rurale ont été révisés et les descriptifs envoyés aux écoles. Ils seront publiés prochainement sur nos sites Internet. Un grand merci à toutes les personnes qui se sont investies dans les groupes de travail !

Les modules BP01 Entretien du linge et de l'habitat et BP05 Alimentation et préparation des repas vont nécessiter encore un travail de préparation des examens. Les personnes ayant collaboré dans les groupes de travail seront contactées pour poursuivre le travail. Merci d'avance de faire bon accueil à notre demande.

Ces modules entrent en vigueur dès le 1^{er} janvier 2016. La mise en œuvre en Suisse romande se fera de manière échelonnée, en tenant compte de l'avancement de la formation des candidates.

Le module Agriculture et tourisme est actuellement en cours de consultation. Nous vous tiendrons informés de l'avancement des travaux.

La révision des autres modules se fera selon le calendrier suivant :

2016	BP 02 Gestion de l'habitat BP 03 Famille et société BP 07 Droit rural BP 04 Jardinage	Ces modules sont étroitement liés entre eux ou avec les modules déjà révisés BP01 / BP08 / BP09
2017	BP 06 Mise en valeur des produits BP 16 Transformation du lait BP 13 Garde du menu bétail BP 17 Santé et domaine social	La mise en valeur des produits et la transformation du lait sont étroitement liées : il est judicieux de les réviser la même année (délimitation et clarification des contenus)
2018	BP 10 Activités créatrices sur textiles BP 11 Introduction à l'élevage bovin BP 12 Introduction à la production porcine BP 14 Introduction aux grandes cultures	

De nouveaux groupes de travail seront constitués en temps utile.

Activités de la PLB Est

Examen final d'avril 2016, Flawil SG

↪ 82 candidates ont été admises à l'examen professionnel (brevet).

Activités de la PLB Ouest

Examen final de novembre 2015, Liebegg Gränichen AG

↪ 55 candidates se sont présentées à l'examen professionnel, 46 ont réussi (taux d'échec de 16.4%).

↪ Les deux candidates à l'examen professionnel supérieur (diplôme) ont réussi.

Activités de la CREP

Examens modulaires

Les modules sont en cours dans les écoles. A l'exception du module Mise en valeur des produits qui a dû être annulé à Grangeneuve, tous les modules peuvent avoir lieu. **Il reste des places** en transformation du lait et dans les activités créatrices sur textiles. Les dates de ce dernier module vont être fixées prochainement (en cas d'intérêt, s'adresser au CEMEF 021 557 90 93 ou au secrétariat de la direction d'examens 021 614 04 77).

Examens finaux

- ↳ La cérémonie de remise des brevets et diplômes a eu lieu le 22 novembre 2015 à Baulmes, dans le canton de Vaud. La journée était organisée par l'ARPP et le groupement du Nord vaudois de l'AMASR. 8 brevets de paysanne, 1 diplôme de paysanne, 46 brevets d'agricultrice ou d'agriculteur et 20 maîtrises d'agriculteur ont été délivrés. Encore bravo à tous ces lauréats et un grand merci aux organisateurs qui se sont dépensés sans compter pour mettre sur pied une journée mémorable !
- ↳ 9 candidates ont été admises à l'examen professionnel (brevet) du 26 avril 2016 à la FRI Courtemelon JU.

Avenir de la CREP

A l'instar de toutes les directions d'examens de l'OrTra AgriAliForm, la CREP change de nom au 1^{er} janvier 2016 et devient la direction des examens de paysanne (DE de paysanne). Sa composition n'est pas modifiée.

Une séance a été fixée le 18 janvier 2016 pour finaliser les changements et l'organisation dès 2016 : bouclage des comptes de la CREP ; adoption du règlement de fonctionnement de la DE de paysanne et actualisation de la convention avec AGORA pour la tenue du secrétariat ; organisation de l'examen final 2016 et mise en œuvre dès la session 2016-17 (nouveaux modules et examen final).

Calendrier 2016

18.01.2016	Séance 1-2016 de la DE de paysanne
26.04.2016	Examen final brevet de paysanne, FRI Courtemelon JU
02.05.2016	Séance de la commission AQ OrTra AgriAliForm (validation des résultats), Berne
23.05.2016	Séance 2-2016 de la DE de paysanne
22.09.2016	Séance de coordination des DE de paysanne
22.11.2016	Séance de la C-AQ OrTra AgriAliForm (admissions des candidats), Berne

Nous vous souhaitons une lumineuse période de l'Avent, des moments de joie avec vos proches durant les fêtes et un bon départ dans la nouvelle année. Nous vous remercions très chaleureusement de votre engagement en faveur de la formation de la paysanne et nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration en 2016.

Cordiaux messages

UNION SUISSE DES PAYSANNES ET DES FEMMES RURALES USPF



Jeanette Zürcher-Egloff
Présidente CQFP



Yvonne Koller Renggli
Co-secrétaire générale

Traduction et adaptation pour la Suisse romande : Magali Briod